



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE  
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le lundi 13 mars 2017

Bureau de la  
communication  
interministérielle

N° 05-03/17 /Cab/Com

## Communiqué

Aux termes des réunions entre les services de l'État et les représentants des exploitants forestiers et des scieurs de l'Interprobois Guyane, les conclusions suivantes ont été actées :

S'agissant de l'augmentation des prix de vente du bois sur pied par l'ONF : après avoir proposé d'appliquer une augmentation de 1,2€ / m<sup>3</sup> au lieu des 2,4€ / m<sup>3</sup> initialement prévus pour 2017, l'ONF accepte de surseoir à toute augmentation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce sursis sera mis à profit pour trouver avec les professionnels concernés des solutions visant à déterminer des modèles de gestion en forêt aménagée économiquement viables et compétitifs, bénéficiant à l'ensemble des acteurs de la filière. Ces modèles devront permettre notamment aux exploitants forestiers et scieurs d'atteindre un niveau de rentabilité suffisant pour réaliser des investissements et assurer la pérennité des entreprises.

Pour ce qui concerne les conditions contractuelles des ventes, celles-ci ont été précisées lors d'une rencontre antérieure relative au cahier des clauses régionales de vente de 2005 et aux garanties de paiement, qui introduit notamment des facilités de paiement des bois stockés en rupture à l'année N, puis facturés au déstockage à l'année N+1.

Au plus tard au 15 novembre 2017, une réunion sera organisée avec les représentants des exploitants forestiers et des scieurs et ceux des services de l'État pour apprécier la situation, et décider du renouvellement ou non du dispositif.

Les autorités publiques s'engagent résolument à agir pour faire émerger dans les délais les plus brefs une véritable filière biomasse afin de valoriser les coproduits du bois et répondre aux exigences en matière de transition énergétique. Les projets en cours seront examinés avec attention et célérité. Les procédures d'avis et d'autorisations environnementales, économiques, fiscales et autres seront achevées le plus rapidement possible en vue de permettre leur réalisation et leur mise en route dès que possible.

En outre, ces mêmes autorités s'engagent à élaborer de concert avec l'ensemble des acteurs, au sein d'un comité dont une réunion de préfiguration pourra intervenir dès les prochains jours, un contrat stratégique de filière régionale (CSFR) dédié à la filière bois en Guyane. De même, un groupe de travail sera mis en place sur l'utilisation du bois de Guyane dans la commande publique.

Enfin, l'État et la CTG poursuivent et accentuent leur travail de concert afin de déterminer des solutions durables permettant de retrouver un financement total des pistes forestières, et d'élaborer un dispositif d'aides publiques destiné à compenser les surcoûts de la filière.

Le préfet de Guyane, Martin JAEGER